

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 27 JUN 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maité POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers  
Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

**Absents – non représentés :**

Mme Rosine CARDON.  
M. Jacques NAYA.  
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 30

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**10a - APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT « NIAIDE 1 »**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que, dans le cadre de son programme « Nouvelles Actions et Initiatives Départementales d'Accompagnement pour l'Eau (NAIADE) 2019-2021, le Département a lancé un Appel à projets « NIAIDE 1 » à destination des intercommunalités et des communes non éligibles au règlement d'aide au maintien du patrimoine des communes.

Cet appel à projet s'inscrit dans les objectifs généraux suivants :

- Contribuer au maintien ou la reconquête de la qualité des milieux et à la sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- Renforcer le développement de la connaissance mis en œuvre par les structures territoriales au sein de démarches d'ensemble,
- Soutenir des actions d'investissement cohérentes avec les orientations et enjeux prioritaires identifiés,
- Favoriser la réalisation de projets pilotes et/ou l'expérimentation de solutions innovantes.

Il comporte deux axes distincts : un axe Connaissance pour les schémas, études, audits, réflexions, prospectives et un axe Performance pour les opérations d'investissements.

Le service de l'eau potable de la ville d'Oloron Sainte-Marie doit engager diverses études qui entrent dans le champ de l'axe 1 de cet appel à projets. Il est précisé par ailleurs que la ville d'Oloron Sainte-Marie n'est pas éligible à l'axe 2.

### **PROJET 1 : Etude sur le périmètre de protection du captage de la source du Lourtau**

L'étude sur le périmètre de protection de la source du Lourtau, réalisée en 1984, et visant à assurer la préservation de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol ainsi que la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature doit être relancée.

Le plan prévisionnel de financement peut s'établir comme suit :

<b>Partie prenante</b>	<b>Taux de participation (%)</b>	<b>Montant (HT)</b>
Agence Adour Garonne	50	10 000,00 €
Département des PA	10	2 000,00 €
Commune d'Oloron Ste-Marie	40	8 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>20 000,00 €</b>

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le lancement de l'étude sur le périmètre de protection du captage de la source du Lourtau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter ce projet dans le cadre de l'Appel à Projets NAIADE 1 lancé par le Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence ADOUR GARONNE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019